Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 63 (2013)
Heft: 1

Artikel: Éthique reconstructive et courage
Autor: Ferry, Jean-Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514912

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE THÉOLOGIE ET DE PHILOSOPHIE, 145 (2013), P. 73-78

ÉTHIQUE RECONSTRUCTIVE ET COURAGE

JEAN-MARC FERRY

Résumé

Dans cet article, l'auteur explore les ressources de l'éthique de la reconstruction pour la gestion des conflits internationaux. Après avoir brièvement rappelé les présupposés de son modèle, il décrit trois situations traumatiques et post-traumatiques typiques. Ces dernières lui donnent alors l'occasion d'examiner les rapports de l'éthique reconstructive au courage et de relever le rôle de celui-ci dans les processus de réconciliation.

On dit souvent qu'être courageux ne veut pas dire être sans peur, mais que, plutôt, est courageux celui ou celle qui, ayant peur, affronte toutefois ce qui lui fait peur.

Mais que veut dire exactement : «affronter ce qui fait peur» ? Je peux avoir peur d'une tornade, d'un lion furieux, d'une action terroriste, d'un contrôle fiscal. Mais le courage ne consiste alors pas, proprement, à affronter la tornade, le lion furieux, le terroriste ou même le contrôleur du fisc. Il est probablement déraisonnable d'affronter une tornade ou un lion furieux. À y bien réfléchir, le courage ne consiste pas à affronter l'*objet extérieur* qui, sensément, fait peur, mais, proprement, à affronter sa peur, à se confronter avec ses peurs.

Cette *subjectivation* permet de comprendre que la question du courage est fondamentalement celle du rapport au fantasme. En l'absence du fantasme, affronter le danger extérieur, d'où qu'il vienne, est une affaire technique ou stratégique. Ainsi, par exemple, se conçoivent les guerres contemporaines. Elles tendent à être présentées, du côté de leurs opérateurs, comme s'il s'agissait d'opérations chirurgicales. Mais lorsque l'opération est techniquement réussie – la bataille est gagnée –, l'occupation du terrain fait resurgir la peur, c'est-à-dire le fantasme. Les militaires se voient en effet, cette fois, immédiatement confrontés à la réalité, celle de l'hostilité, de la peur, de la haine, du ressentiment. Le contact est redevenu humain. La technicité s'efface derrière les affects, y compris du côté des occupants, et l'on s'indigne alors, dans les médias, du cortège de «bavures» militaires qui jalonnent la supposée «opération de police internationale».

Si j'ai évoqué l'exemple de la guerre, en pointant ce «retour du refoulé» que constitue la charge fantasmatique où s'engendre la peur, là où se joue proprement le courage de s'y confronter, c'est parce que la guerre offre

peut-être le prototype de ce qui, parmi les sources possibles de la détresse humaine, représente celle qui, à en croire le Dr. Freud, est la plus énigmatique et la plus souterraine.

Permettez-moi de rappeler en résumé ce qu'expliquait Sigmund Freud dans son petit mais grand essai intitulé *Unbehagen in der Kultur* (*Malaise dans la civilisation*)[1]. Trois sources de la souffrance humaine sont à dissocier, aux yeux de Freud : celle qui émane de la nature extérieure hostile (cataclysme, bêtes féroces, etc.) ; celle qui provient du corps propre, corruptible (maladie, vieillesse, mort) ; celle qui, enfin, résulte des cruautés que les hommes s'infligent les uns aux autres, «la pire des détresses», écrivait Kant en 1784[2], et Freud est d'accord. Pourquoi ?

Les progrès des sciences et techniques laissent envisager une domestication des risques naturels, mais non pas une éradication des pulsions de destruction et fondamentalement du *Thanatos*, pulsion de mort, tout aussi originaire qu'*Eros*, l'un et l'autre étant présentés par Freud comme ces deux «géants» cosmiques qui se livreraient un combat éternel.

On dit parfois que la peur est mauvaise, car elle engendre la colère qui engendre la haine qui engendre le malheur. Cependant, on pourrait prolonger la séquence en disant que ce malheur alimente à son tour la peur qui alimente la colère qui alimente la haine, etc., jusqu'à un point paroxystique qui se marque cliniquement par un phénomène paranoïde aujourd'hui galopant : les «conflits identitaires», «chien fou des relations internationales», avait pu écrire Françis Thual[3]. C'est la victimisation de soi et la diabolisation de l'autre, principe psychique de la catastrophe proprement humaine. C'est à ce point paroxystique que je voudrais amener la question du lien entre éthique reconstructive et courage.

*

Plusieurs perspectives théoriques entrent en lice pour traiter le problème que nous posent les situations traumatiques et post-traumatiques.

Cette problématique se présente à plusieurs niveaux, depuis les relations conjugales jusqu'aux relations internationales.

Pour l'éthique reconstructive, la problématique se laisse fondamentalement expliciter dans les mêmes termes. Quel que soit le niveau, son *modus operandi* s'en tient au seul milieu du discours, envisagé dans ses différents registres : narratif, interprétatif, argumentatif ; le registre reconstructif composant avec les trois autres dont, cependant, il se distingue spécifiquement, non seulement

[1] S. Freud, *Das Unbehagen in der Kultur*, Vienne, 1929, trad. fr. par Ch. et J. Odier, *Malaise dans la civilisation*, Paris, P.U.F., 1971.

[2] E. Kant, «Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique» (1784), *in* : *La philosophie de l'histoire (opuscules)*, trad. fr. par S. Piobetta, Paris, Éd. Montaigne, 1947, p. 55-79, 67.

[3] F. Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995.

d'un point de vue procédural (en y incluant la notion de genres stylistiques), mais aussi et surtout d'un point de vue pragmatique (en y incluant la notion de forces illocutoires), ainsi qu'au regard de ses performances sémantiques, cognitives ou catégoriales.

Dans le tableau ci-contre je rapporte chacun des quatre registres de discours – narratif, interprétatif, argumentatif, reconstructif – à une attitude pratique, dite «performative», et j'y associe chaque fois un thème central – ou «réalisations catégoriales» – autour duquel s'organiserait une compréhension du monde :

Registres de discours	**Attitudes performatives**	**Réalisations catégoriales**
Narration	Raconter/Écouter	Événement/Destin
Interprétation	Expliquer/Comprendre	Sens/Loi
Argumentation	Justifier/Réfuter	Droit/Raison
Reconstruction	Analyser et reconnaître de part et d'autre	Histoire/Langage

Je commente brièvement les deux dominantes catégoriales d'une identité reconstructive : *Histoire* et *Langage*.

Histoire : ce qui est pris thématiquement en vue, c'est l'histoire non dite, celle qui est jalonnée par les malentendus, les violences, les humiliations, les répressions. C'est, si l'on veut, «l'histoire des vaincus». En tout cas, ce n'est pas cette histoire officielle dont Walter Benjamin avait pu dire qu'elle est écrite par les vainqueurs[4].

Langage : il s'agit de la parole qui, primairement, doit permettre de dire la souffrance. Le problème est la forclusion du récit, consécutive au traumatisme. La parole doit pouvoir se libérer, en passant successivement, selon cette séquence logique, par les registres narratifs, interprétatifs, argumentatifs (*N.I.A.*). Quant au registre reconstructif (*R*), il est le registre réflexif à l'égard des registres précédents.

En quel sens la question du courage est-elle pertinente au regard du processus reconstructif ?

Il nous faut tout d'abord distinguer entre au moins trois situations typiques :

Situation (a). C'est la situation de face-à-face rétrospectif entre la victime et son bourreau ou son tortionnaire après un retournement de situation tel que la victime peut réclamer explications et réparations.

Situation (b). C'est la situation de face-à-face (toujours rétrospectif) entre les protagonistes d'une lutte à mort pour la reconnaissance, interrompue par un cessez-le-feu ou un traité d'armistice.

[4] W. Benjamin, «Sur le concept d'histoire» (1940), *in* : *Œuvres*, trad. fr. M. de Gandillac, R. Rochlitz et P. Rusch, Paris, Gallimard, 2000, vol. 3, p. 427-443.

Situation (c). C'est la situation de face-à-face entre les protagonistes d'un conflit d'intérêts réglé de façon juridictionnelle ou para-juridictionnelle.

La situation (a) met en défaut la symétrie d'un processus reconstructif qui, normalement, supposerait une analyse coopérative des violences subies *de part et d'autre* – ce qui serait, ici, tout à fait déplacé –, de sorte que l'on peut, normalement, parler d'une *disposition réciproque à l'autocritique*. En l'espèce, il ne saurait en être question. *Cependant*, la victime peut se montrer sensible à l'autocritique consentie par le bourreau ou le tortionnaire sur un registre de contrition. Elle peut ou non accepter la repentance, et accorder le pardon. Le pardon apparaît alors comme le préalable – existentiellement problématique mais logiquement indispensable – à l'enclenchement d'une démarche proprement reconstructive : le pardon sollicité et accordé rétablit une certaine symétrie dans la relation de dialogue.

La situation (b), dont la figure emblématique est la guerre entendue au sens politique fort d'une lutte à mort pour la reconnaissance, pourrait, si l'on suit le fil idéal d'une orthogenèse du droit (des droits fondamentaux des individus et des peuples), être regardée comme le départ d'une dialectique menant à une reconnaissance réciproque des parties hostiles. Dans cette reconnaissance réciproque ou *mutuelle,* on peut voir comme le préalable ou la condition pratique d'une reconnaissance *commune* des principes destinés à fédérer les peuples naguère ennemis ; par quoi l'accès aux droits fondamentaux (droits de l'homme et droits des peuples) n'est pas une question de culture, de *disposition culturelle* préalable, mais une question d'*expérience éthique* acquise dans la confrontation radicale, totale, avec un autre. Une telle expérience est principiellement universelle, c'est-à-dire accessible à tous les peuples.

Seulement, le passage de la lutte à mort à la reconnaissance réciproque des protagonistes, puis à la reconnaissance commune des principes requis pour stabiliser leur existence, voire leur coopération pacifique, un tel parcours logique, n'a rien de mécanique. Il ne peut s'effectuer que moyennant des prises de conscience relatives à la valeur éthique et la signification normative d'une telle expérience. Or ces prises de conscience ne peuvent guère intervenir et s'inscrire dans un milieu fermé aux échanges. Pour être efficaces, elles doivent être partagées, et ce partage doit lui-même être «acté» ; par exemple, dans un accord de paix authentique. Derrière le langage juridique des traités se tient justement celui des registres *N.I.A.R.* qui ont servi à une reconnaissance substantielle. On y trouve un exposé :

des *faits et événements*, suivant la logique narrative ;

des *tenants et aboutissants*, suivant la logique interprétative ;

des *arguments et contre-arguments*, suivant la logique argumentative.

La logique reconstructive situe, quant à elle, l'élucidation rétrospective de ces trois moments – *fait*, *sens*, *validité* – en direction d'un accord possible entre les parties. Le *télos* du processus reconstructif est ici, au moins, que les parties parviennent à un accord sur les termes, raisons et motifs du désaccord.

Il peut donc s'agir d'un «consensus différentiel», un peu à l'image de l'accord d'Augsburg de 1999[5], intervenu entre les Églises catholique et luthérienne.

La situation (c) est moins dramatique, car elle renvoie plutôt au modèle du contentieux juridictionnel. Elle semble à première vue pouvoir se résoudre sur le registre argumentatif, étant même supposé qu'un passage par le narratif puis l'interprétatif ait été requis pour l'instruction. Mais la demande de reconstruction ne semble pas requise pour la résolution de tels contentieux.

Cependant, il se peut que le règlement juridictionnel ou para-juridictionnel, si juste soit-il dans la perspective argumentative stricte, laisse insatisfaite l'exigence éthique. C'est, par exemple, le cas lorsque le règlement judiciaire, (encore une fois) si juste soit-il en regard des raisons et des torts, est tel dans ses termes qu'il existe une disproportion entre l'avantage que ce règlement représente pour l'un et le coût qu'il représente pour l'autre. Inversement, le coût que représenterait, pour l'un, le renoncement à ce règlement, dont les termes l'avantagent, serait infime, comparé au soulagement qu'un tel renoncement représenterait pour l'autre.

Il est clair que le désir de l'autre ne saurait, dans un espace civil, constituer un argument susceptible d'être reconnu par la raison publique. Mais la souffrance mérite en revanche considération d'un point de vue éthique. Certes, «l'argument» que représente le coût que représenterait pour moi le règlement judiciaire (cependant juste) semble se référer strictement à des considérations de vie bonne. Pourtant, la justice est en question, lorsque devient sensiblement trop importante la disproportion entre la souffrance de l'un et la satisfaction de l'autre.

Or, afin d'instruire cette question, l'argumentation *stricto sensu* est impuissante. La raison doit s'assouplir, s'élargir en direction de registres expressifs, à commencer par la narration, le récit que la partie «souffrante» doit faire, afin de communiquer au niveau de son vécu et faire connaître l'authenticité – et l'intensité – de la souffrance qui en résulte.

Et le courage ?

Reprenons les trois situations typiques, mais dans l'ordre inverse de celui où nous les avons initialement présentées :

En situation (c), le courage consiste, pour l'un (celui que le règlement satisfait), à dépasser un égoïsme conforté par la confirmation de son bon droit ; et, pour l'autre (celui que le règlement contrarie), à se positionner comme demandeur de sollicitude, ce qui suppose l'acceptation de ses torts dans le contentieux.

En situation (b), caractérisée par une relation antérieure d'hostilité violente, chaque partie a donc construit son histoire. Cette histoire a habituellement pour fonction de montrer que *nous* avions raison contre *eux*, par quoi la victoire

[5] Église Catholique, Fédération Luthérienne Mondiale, *La doctrine de la justification, Déclaration commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique*, Paris/Genève, Cerf/Bayard-Centurion/Fleurus-Mame/Labor et Fides, 1999.

est juste si nous avons gagné, et injuste si nous avons perdu. Le récit narratif construit une mémoire commémorative de style apologétique, soit le contraire d'une mémoire autocritique.

Dans cette situation, le courage consiste principalement dans la disposition résolue à engager des révisions déchirantes, quant au récit du passé, quitte à déstabiliser l'identité narrative précédemment construite. Le courage consiste donc à engager la décentration qui permettrait de faire entrer l'histoire (et les raisons) de l'autre dans la reconstruction de sa propre histoire, laquelle cesse alors d'être «exclusiviste», quitte à devoir assumer la perspective d'une mémoire historique partagée.

La situation (a), marquée par la relation victime/bourreau, mérite que l'on différencie entre les conditions d'un «courage reconstructif» d'un côté, et, de l'autre, de la relation.

Du côté de la victime, le courage consiste : a) à accepter le face-à-face avec son tortionnaire ; b) à raconter ce qu'il a vécu ; c) à écouter les explications du bourreau (c'est un point de rupture fréquent) ; d) à accepter la contrition de ce dernier, à reconnaître une souffrance morale de son côté, voire à pardonner.

Du côté du bourreau ou du tortionnaire, le courage consiste : a) à accepter le face-à-face avec sa victime ; b) à reconnaître les faits criminels qui lui sont imputables ; c) à assumer une empathie indispensable à l'écoute du récit de sa victime ; d) à exprimer le remords et le désir de réconciliation, en demandant pardon.

Mais à travers ces spécifications différentielles, quant à la direction vers laquelle le courage se laisse reconnaître, suivant le type de situation considéré, l'élément commun, et le plus fondamental, est celui qui nous renvoie au gisement archaïque, fantasmatique, de la peur à laquelle le courage requiert de s'affronter : l'hostilité et, plus encore, la haine, le *Thanatos* en acte.

Question ultime : ce courage d'affronter le *Thanatos*, d'où peut-il provenir ? À quoi devrait-il s'en remettre ? À moins qu'il ne soit sans prise et sans assise ? Quelle est la force qui permet de ne pas se décourager ? Faut-il faire fond sur *la grâce* ? Ou serait-il permis, de façon, peut-être plus séculière, de faire fond sur une *résolution de foi*, en prenant au pied de la lettre le principe *sola fide* ? Voilà une question théologique que je réserve encore à un échange tout autant philosophique avec mon ami, Denis Müller, à qui sont dédiées ces quelques considérations sur le *courage reconstructif*.